

Adresse de la société populaire du Rocher de la Montagne, qui témoigne de son indignation en apprenant les complots que des faux patriotes ont osé ourdir contre la Montagne, lors de la séance du 4 germinal an II (24 mars 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse de la société populaire du Rocher de la Montagne, qui témoigne de son indignation en apprenant les complots que des faux patriotes ont osé ourdir contre la Montagne, lors de la séance du 4 germinal an II (24 mars 1794). In: Tome LXXXVII - Du 1er au 12 germinal An II (21 mars au 1er avril 1794) p. 300;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1968_num_87_1_20381_t1_0300_0000_2

Fichier pdf généré le 23/01/2023

vosre comité de salut public et de vosre sage décret du 23 ventôse sur les conjurations nouvellement découvertes, a frémi des dangers de la Patrie et des vôtres; par un mouvement spontané, elle a juré de mourir avec la Convention ou de sauver la Patrie avec elle; disposez Citoyens représentans, de nos biens, de nos bras, tant qu'il existera un seul de nous, il existera un homme libre dans la République; redoublez de courage et de fermeté, faites tomber le glaive de la loi sur la tête de tous les traîtres et la patrie vous devra encore une fois son salut. ».

BONNEMAIN (*secrét.*), LEDOUX (*présid.*), DUHANDS (*secrét.*), HENRY (*secrét.*), ROUSSEAU, B. HAUTIN, FAINARD, DEVAUX, GAUDUREAU, DUVIVIER, DUROU, Pierre DELAVALLÉE, LE BEL, DIZIEU, THOMAS, MARCHAL, PINÇON fils, THOMASSIN, LELIN, DUROST, MEUTRIES, DESCHAMPS, AIGELLÈVE, BON LANGUEDOC, LEVESQUE, LE SUEUR, MANCEAU, MOREAU fils, NURCKX, DELAVALLÉE l'aîné, LE BLANC, GOUDET, BRULON (*juge de paix*).

bb

[*Rocher de la Montagne, 30 vent. II*] (1).

« Citoyen président,

Nous t'envoyons une adresse rédigée par la Société populaire du Rocher de la Montagne, le 28 ventôse de l'an 2 de la République, dans laquelle tu y verras l'indignation que nous avons conçue en apprenant les complots que des faux patriotes ont osé ourdir contre la Montagne, nous la félicitons d'avoir sçu déjouer leurs infâmes trames. Nous t'invitons de vouloir bien la présenter à la Convention; nous comptons sur ton zèle à ne pas différer, afin de lui faire connoître que les habitants de cette commune lui serviront toujours de remparts contre les traîtres, et qu'ils surveilleront plus que jamais les malveillants. »

Nous sommes tes frères, les républicains :

ROUSSEL jeune (*secrét.*), MUTEAU (*v.-présid.*),
FIZET (*secrét.*).

[*La Sté popul. du Rocher des sans-culottes de la Montagne, 28 vent. II*].

Périssent les tyrans et leurs lâches complices!

Quels nouveaux forfaits viennent de prouver à toute la terre que la plus noire trahison est la seule réponse des tyrans contre nous?... Ont-ils donc pensé que le génie de la Liberté cessant de planer sur la France, et de couvrir la Représentation nationale de son égide impénétrable, leur laisseroit ourdir en paix leurs trames infernales?

Au récit affreux de leurs criminels desseins, les mouvements de l'horreur et de l'indignation ont agité tous les cœurs... Les murs de cette enceinte ne pouvoient plus contenir notre ardeur vengeresse; tous nos républicains brûlants de se lancer au-devant des dangers, semblaient désirer faire à l'instant même un rempart de leurs corps à la Convention nationale... Ils

seroient partis sur l'heure, s'ils n'avoient espéré que la maison du peuple confiée à des mains nerveuses, auroit bientôt replongé dans la poussière les restes impurs de cette hydre tant de fois terrassée.

Courage donc, dignes Mandataires d'un peuple que vous avez rendu libre! courage, redoutable Montagne, sois toujours inaccessible aux fétides émanations d'un Marais corrompu... Restez à vosre poste, intrépides représentans, il devient cent fois plus glorieux par les périls qui l'environnent. Pendant la tempête, nous ne souffrirons pas d'autres mains que les vôtres tiennent le gouvernail; ne l'abandonnez que quand la liberté sera tranquillement assise sur les ruines de la tyrannie.

Pour nous qui avons juré de démasquer tous les traîtres, nous ne cesserons de les poursuivre sous les nouveaux déguisemens qu'ils viennent d'emprunter. Nous saurons découvrir et dénoncer ces prétendus patriotes d'un jour, ces désorganisateurs forcenés qui font retentir à nos oreilles le nom sacré de la Patrie, tandis qu'ils la détestent au fond de leur cœur. De vosre côté, terrassez les ennemis du peuple, et ne leur laissez voir leurs débris fumants, qu'à la lueur de la foudre qui les aura réduits en poussière! »

BONNET jeune (*secrét.*), MUTEAU (*v.-présid.*),
FIZET (*secrét.*).

cc

[*Pontoise, s.d.*] (1).

« Citoyens représentans du peuple,

L'administration du district de Pontoise a appris avec autant d'horreur que d'indignation la trame infernale ourdie contre la sûreté de la Représentation Nationale et la Liberté du peuple français. Pères de la Patrie, nous vous félicitons au nom des administrés et de l'administration de nous avoir assuré de la découverte de ce complot affreux, la conspiration a éclaté, les représentans du peuple l'ont éclatée avec elle.

Vous êtes debout pour exterminer les factieux, le peuple français est debout avec vous, ne vous asseyez pas qu'elles ne soient toutes anéanties. Broyez sous la main révolutionnaire la tête des reptiles qui conjuroient dans la fange, ne réchauffez pas ces monstres dans vosre sein; ils se serviraient de vos propres bienfaits pour vous assassiner; laissez rouler du haut de la montagne sainte un éclat de rocher; le peuple français s'en saisira d'une main nerveuse, le promènera sur toute la surface de la République et en frappera à mort tous vos ennemis et les siens.

Le temps de la clémence, le temps des demi-mesures est passé; les rois ont des émissaires parmi nous; ils travaillent le peuple, ils agitent les sociétés populaires; un ramas impur d'étrangers semble être placé tout près d'ici par un génie malfaisant, comme pour servir quelques complots sinistres; déployez, Législateurs, un grand caractère, foudroyez les vils pigmées, qui veulent escalader la Montagne;

(1) C. 298, pl. 1033, p. 45 et C 299, pl. 1047, p. 1, 6. Ci-devant Saint-Sulpice (Noèvre).

(1) C 298, pl. 1033, p. 45.